

# Turquie



## Faits marquants

- Le HCR a déterminé le statut de tous les demandeurs d'asile non européens et a trouvé des possibilités de réinstallation à l'étranger pour ceux d'entre eux qui avaient droit au statut de réfugié.
- Le Haut Commissariat a redoublé d'efforts pour engager les réfugiés et les demandeurs d'asile sur la voie de l'autosuffisance. Un groupe chargé de l'intégration s'est employé à renforcer les capacités d'accueil et d'appui social dans diverses localités, où des demandeurs d'asile et des réfugiés résident.
- Le HCR s'est employé, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, d'autres organismes gouvernementaux et des ONG, à mettre en place une procédure de détermination du statut de réfugié ainsi qu'un système d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile gérés par l'État. Le Haut Commissariat a appuyé le système par des programmes d'échange de personnel et des formations en cours d'emploi.
- Les efforts de communication déployés auprès de la population et des médias ont mieux fait connaître le HCR, désormais considéré comme l'organisation ayant mandat pour les questions relatives à la protection des réfugiés en Turquie.

## Environnement opérationnel

En 2007, la Turquie a confirmé sa détermination à maintenir la « réserve géographique » qui limite les obligations découlant de son adhésion à la Convention de 1951 aux personnes déracinées par des événements survenus en Europe. Les réfugiés non européens bénéficient d'un asile temporaire pendant que le HCR s'efforce de trouver des solutions durables à leur situation. Le Haut Commissariat conseille les autorités sur les besoins de protection des demandeurs d'asile individuels originaires de pays non européens. Le HCR assure la procédure de détermination du statut de réfugié pour tous les demandeurs d'asile non européens et cherche à réinstaller dans d'autres pays ceux qui peuvent prétendre au statut de réfugié.

La Turquie fait face à des mouvements mixtes composés de migrants et de demandeurs d'asile qui pénètrent le plus souvent dans le pays en franchissant sa frontière orientale ; cependant, un nombre croissant d'individus en provenance d'Afrique débarquent sur son littoral méditerranéen.

## Réalisations et impact

### Objectifs principaux

En 2007, les objectifs du programme du HCR en Turquie étaient les suivants : renforcer l'asile, trouver des solutions pour les réfugiés, encourager l'autosuffisance et dispenser une assistance à un nombre limité de réfugiés reconnus et de demandeurs d'asile vivant dans le dénuement.

### Protection et solutions

Le Haut Commissariat a assuré la détermination du statut de tous les demandeurs d'asile non européens, conseillé les autorités sur l'octroi de l'asile temporaire et recensé les réfugiés qui devaient être réinstallés. En 2007, quelque 4 400 demandes d'asile ont été déposées, soit une augmentation de 68 pour cent par rapport à 2006.

La délégation du HCR en Turquie s'est prononcée sur près de 4 000 requêtes d'asile, ce qui représente une augmentation très nette par rapport aux quelque 1 600 décisions rendues en 2006. Dans le cadre de sa recherche de solutions durables, la délégation a soumis des demandes de réinstallation pour des réfugiés non européens ; quelque 2 700 personnes ont ainsi quitté la Turquie pour se rendre dans d'autres pays, les principales destinations étant l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Finlande.

Le HCR est intervenu auprès des autorités turques pour veiller à ce que les demandeurs d'asile non européens ne soient pas refoulés ou placés en détention et puissent bénéficier d'un asile temporaire. En dépit des préoccupations exprimées par la délégation, le nombre de personnes refoulées en 2007 a été plus élevé qu'au cours des années précédentes.

Afin d'épauler la Turquie dans ses efforts pour mettre en place un régime national d'asile, le HCR s'est concentré sur le perfectionnement législatif et institutionnel, les stratégies de formation et la coordination, le transfert des compétences en matière de détermination du statut de réfugié, ainsi que sur l'accueil, l'intégration et l'aide sociale.

En 2007, le HCR a organisé, à l'intention des autorités et de membres des communautés locales, des visites dans des centres d'accueil afin de stimuler la coopération sur les questions d'asile. Le HCR a également animé des sessions de formation à l'adresse de fonctionnaires turcs et leur a dispensé des conseils juridiques et de politique générale. Pour la première fois, des fonctionnaires occupant des postes-clés ont assisté à un atelier organisé par le HCR pour débattre des ajustements politiques nécessaires à l'intégration des réfugiés en Turquie.

Le HCR a enregistré tous les demandeurs d'asile et les réfugiés peu de temps après leur arrivée afin de recenser et d'appuyer les victimes de tortures ou de violences sexuelles et sexistes, les personnes âgées et les autres personnes qui avaient des besoins de protection particuliers. La délégation a identifié quelque 410 mineurs non accompagnés et enfants séparés relevant de sa compétence ; ceux-ci ont été placés dans des foyers de l'Agence d'aide sociale et de protection de l'enfance ou, en cas d'urgence, dans des structures sous contrat avec le HCR. Le Haut Commissariat a veillé à ce qu'une procédure de détermination de l'intérêt supérieur soit entreprise pour tous les enfants séparés après leur enregistrement.

### Activités et assistance

**Abris et infrastructures :** plus de 2 100 personnes vulnérables ont bénéficié d'une aide d'urgence, procurée par le HCR au moyen d'un accord avec la Gendarmerie.

#### Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Iraq	3,700	3,700	43	34
	République islamique d'Iran	2,100	2,100	42	26
	Somalie	700	700	53	42
	Pays divers	480	480		
Demandeurs d'asile	République islamique d'Iran	1,800	1,800	39	21
	Iraq	1,000	1,000	39	27
	Somalie	800	800	45	28
	Afghanistan	700	700	40	44
	Territoire palestinien occupé	170	170	40	34
	Soudan	110	110	6	8
	Pays divers	600	600	-	-
Réfugiés rapatriés	À partir de pays divers	160	-	-	-
Autres	Pays divers	310	-	-	-
<b>Total</b>		<b>12,630</b>	<b>12,160</b>		

**Appui opérationnel (aux partenaires) :** grâce à une augmentation très sensible des articles ou reportages traitant de la problématique des réfugiés dans les médias, l'opinion a été sensibilisée aux droits des déplacés. Le HCR a participé aux frais administratifs (personnel, télécommunications et autres) encourus par ses partenaires d'exécution dans le cadre des programmes d'orientation juridique et sociale.

**Assistance juridique :** le HCR a engagé des avocats à l'est et au sud-est de la Turquie pour conseiller des réfugiés et des demandeurs d'asile. En outre, la délégation a dispensé une formation « sur le tas » aux fonctionnaires chargés des entretiens au titre de la détermination du statut de réfugié (DSR), par l'intermédiaire d'équipes de formation mobiles, et organisé des échanges d'agents chargés de la DSR entre le ministère de l'Intérieur et le HCR, ainsi que des visites d'études dans des centres d'accueil modèles situés dans d'autres pays européens. Parmi les autres activités utiles, citons des sessions d'information sur l'accueil et l'intégration des réfugiés, des réunions de groupes de travail sur les normes d'accueil des demandeurs d'asile et des ateliers sur l'accueil et l'intégration des réfugiés. Au total, 350 fonctionnaires et collaborateurs d'ONG ont participé à des activités de formation et de renforcement des capacités organisées par le HCR.

**Besoins domestiques :** en moyenne, 510 réfugiés indigents ont reçu chaque mois une aide financière. En outre, quelque 480 demandeurs d'asile démunis, qui n'étaient

souvent pas déclarés auprès des autorités, ont bénéficié d'une assistance ponctuelle.

**Éducation :** le HCR a distribué des cartables, des fournitures et des vêtements à 2 000 enfants réfugiés au début de l'année scolaire.

**Santé et nutrition :** moyennant un arrangement contractuel avec des hôpitaux locaux, le HCR a dispensé, en moyenne, des soins médicaux d'urgence à 270 demandeurs d'asile et réfugiés par mois. Une quarantaine de personnes ont bénéficié de consultations de dépistage volontaire destinées à prévenir ou à traiter des maladies sexuellement transmissibles. Quelque 1 700 femmes et adolescentes réfugiées ont reçu des protections périodiques.

**Services communautaires :** des partenaires d'exécution ont engagé des psychologues pour offrir un accompagnement aux réfugiés et aux demandeurs d'asile ayant subi de graves traumatismes. En moyenne, plus de 250 personnes ont bénéficié chaque mois de séances de cette nature.

**Transport et logistique :** le HCR a aidé quelque 1 800 personnes à se rendre à Ankara pour participer à des entretiens d'admissibilité ou pour accomplir des formalités de réinstallation.

Les activités et l'assistance en rapport avec la *situation iraquienne* sont décrites dans le chapitre consacré à cette question.



HCR photo

Diverses formations sont dispensées aux réfugiés, généralement originaires de la République islamique d'Iran, qui vivent dans la ville de Van, à l'est de la Turquie.

## Contraintes

L'un des principaux défis, en matière de protection, a consisté à trouver des solutions durables pour plus d'un millier de réfugiés iraniens qui avaient quitté l'Iraq pour se rendre en Turquie. Les réfugiés, qui ont commencé à arriver sur le territoire turc en 2002, ne peuvent rentrer ni dans leur premier pays d'asile, ni dans leur pays d'origine, et à l'heure actuelle, le Gouvernement ne considère pas la réinstallation comme une solution possible.

Du fait de l'absence d'assistance sociale et de la complexité des procédures d'accès au marché de l'emploi, bon nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile sont tributaires des ressources limitées du HCR et d'organismes de bienfaisance locaux. Certains se tournent vers des activités rémunératrices informelles et s'exposent ainsi à l'exploitation.

## Informations financières

Le programme du HCR en Turquie a été intégralement financé. L'opération dans le pays a bénéficié de contributions supplémentaires, destinées à la constitution de capacités en vue de préparer le transfert de la procédure de détermination du statut de réfugié aux autorités nationales, à appuyer les services communautaires et l'orientation psychosociale, et à renforcer les programmes en faveur des enfants réfugiés. Malgré l'augmentation du budget et l'exécution presque totale du programme, l'appui et l'assistance aux personnes relevant de la compétence du HCR sont demeurés insuffisants, notamment en ce qui concerne les délais d'attente imposés aux demandeurs d'asile pour les entretiens de détermination de leur statut.

## Organisation et mise en œuvre

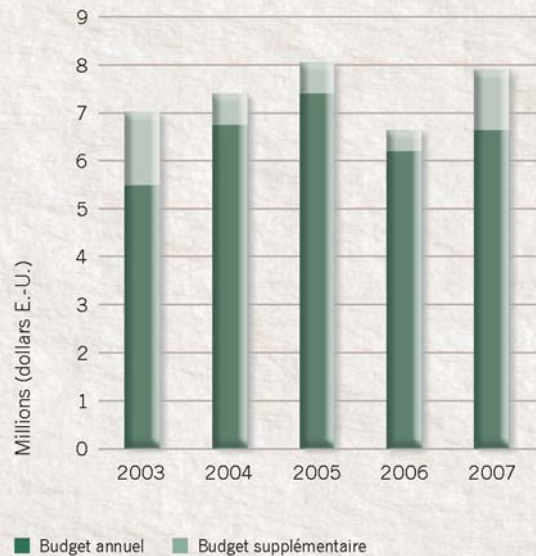
### Gestion

Le programme a été mis en œuvre par la délégation en poste à Ankara et des bureaux extérieurs situés à Van, Istanbul et Silopi. En 2007, l'effectif était composé de 66 personnes, à savoir six fonctionnaires internationaux, un JEA, 54 collaborateurs nationaux et cinq VNU nationaux.

## Collaboration avec les partenaires

En 2007, le HCR a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement turc (Cabinet du Premier ministre et ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Santé, de l'Éducation et du Travail), ainsi qu'avec la Gendarmerie et le Service des gardes-côtes. En étroite coordination avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le HCR a facilité les réinstallations. Le Haut Commissariat a été un membre actif de l'Équipe des Nations Unies dans le pays et a participé à l'examen du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Dépenses en Turquie  
2003 - 2007



## Évaluation générale

En raison du faible nombre d'ONG intervenant dans le pays, c'est principalement le HCR qui se charge de trouver des solutions durables à la situation des réfugiés reconnus comme tels. Le Haut Commissariat est très largement considéré comme un intermédiaire extrêmement compétent et impartial pour les questions de réfugiés et d'asile. Néanmoins, il a été difficile de veiller à ce que les demandeurs d'asile soient accueillis avec humanité et aient accès à des procédures de détermination du statut de réfugié équitables et fiables, jouissent de droits fondamentaux conformément aux normes internationales et trouvent des solutions durables, y compris par le biais de l'intégration sur place.

### Partenaires

#### Partenaires d'exécution

**ONG :** *Association for Solidarity with Asylum-Seekers and Migrants*, Commission internationale catholique pour les migrations, *Human Resources Development Foundation*

#### Partenaires opérationnels

**Organismes gouvernementaux :** Agence d'aide sociale et de protection de l'enfance, Commandement général de la gendarmerie, Direction de la sécurité du ministère de l'Intérieur, Direction générale des affaires consulaires du ministère des Affaires étrangères, Fondation pour la solidarité sociale, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Intérieur, ministère de la Santé, ministère du Travail

**ONG :** Association féminine de Van, Caritas, Centre de défense des droits de l'homme et Centre communautaire pour les femmes, *Gaziantep Relief Foundation*, *Helsinki Citizens Assembly*, *Kaos-GL*, *Meksa*, Ordre des avocats turcs, *Turkish Education Volunteers Foundation*

**Autres :** *Amnesty International*, *British Council*, École d'assistants sociaux de l'Université de Hacettepe, OIM, PNUD, Société turque du Croissant-Rouge, UNICEF, Université Bilgi (Istanbul), Université technique du Moyen-Orient (Ankara)

## Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total fonds disponibles	Total des dépenses
Budget annuel	6 942 267	500 981	6 096 301	6 597 282	6 597 282
Budget supplémentaire Opération en Iraq	1 489 621	265 048	969 174	1 234 221	1 234 221
<b>Total</b>	<b>8 431 888</b>	<b>766 029</b>	<b>7 065 474</b>	<b>7 831 503</b>	<b>7 831 503</b>

Note: Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes. Les revenus issus des contributions incluent des contributions affectées au niveau du pays. Les autres fonds disponibles incluent les prélèvements du HCR sur les contributions non-affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

## Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	2 386 159	107 269	2 493 428	0
Abris et infrastructure	29 429	0	29 429	0
Appui opérationnel (aux agences)	99 301	12 097	111 398	8 453
Assistance juridique	615 727	62 735	678 462	0
Besoins domestiques	618 271	471 576	1 089 847	21 170
Éducation	46 189	22 186	68 375	0
Santé et nutrition	125 354	64 605	189 959	0
Services communautaires	214 436	94 283	308 719	174 217
Transport et logistique	77 752	49 291	127 043	0
Versements aux partenaires d'exécution	1 183	507	1 690	(203 841)
<b>Sous-total des activités opérationnelles</b>	<b>4 213 799</b>	<b>884 549</b>	<b>5 098 349</b>	<b>0</b>
Appui au programme	2 383 482	349 672	2 733 155	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>6 597 282</b>	<b>1 234 221</b>	<b>7 831 503</b>	<b>0</b>
<b>Annulation sur les dépenses des années précédentes</b>				<b>(2 168)</b>
<b>Versements aux partenaires d'exécution</b>				
Paiements effectués	327 353	94 790	422 143	
Rapports reçus	(326 170)	(94 283)	(420 453)	
<b>Solde</b>	<b>1 183</b>	<b>507</b>	<b>1 690</b>	
<b>Rapport des années précédentes</b>				
<b>Versements aux partenaires d'exécution</b>				
Dû au 1 <sup>er</sup> janvier				214 225
Rapports reçus				(203 841)
Remboursés au HCR				(1 767)
Ajustements				(8 617)
<b>Solde</b>				<b>0</b>